

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le 16/12/2025

ID : 039-243900420-20251215-139_2025-DE

Extrait du registre des délibérations
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour**République française**
Département du Jura

Séance du 15 décembre 2025

Date de convocation
10 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, lundi 15 décembre à 18h00 le Bureau de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Chamblay au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

Convention de participation lutte ambroisie / Fredon
N°139/2025

Présents

Nombre de membres**11****Présents****9****Représentés****0****Excusés****2****Votants****9****Mesdames** Pate, Giancatarino, Hählen.**Messieurs** Rougeaux, Bigueur, Brochet, Ramaux, Chevanne, Truchot.**Excusés** MM. Théry, Vuillet.

Absents

Considérant que l'ambroisie à feuille d'armoise est une plante invasive et très allergisante, qui se développe sur les accotements, les bordures de parcelles agricoles, les berges de cours d'eau, ... Sa présence a été relevée sur plusieurs communes du Val d'Amour,

Considérant que la FREDON (Fédération Régionale de Défense Contre les Organismes Nuisibles de Franche-Comté) coordonne la lutte contre cette plante par une mise en commun des moyens humains et matériels sur les secteurs de Chemin-Dole, Val d'Amour et Val de Seille. L'information sur les risques, la biologie de la plante, les méthodes de lutte, le recensement des observations et l'arrachage en cas de carence de l'ayant droit font partie de ses missions, financées par l'ARS, le Conseil Départemental du Jura et les Communautés de communes concernées,

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De cofinancer cette action de la FREDON pour 3 ans,
- D'autoriser le Président à signer une convention précisant les engagements de chacun.

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président**Virginie Pate**
Secrétaire de séance